

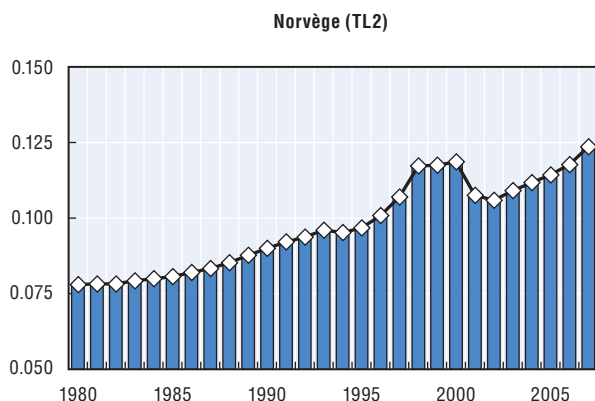
Norvège

Population et territoire	<ul style="list-style-type: none"> ● 4.7 millions d'habitants (2007), 304 281 km²
Structure administrative	<ul style="list-style-type: none"> ● État unitaire (monarchie constitutionnelle). ● Système infranational à deux niveaux : <ul style="list-style-type: none"> ❖ TL2 : 7 Landsdelen. ❖ TL3 : 19 Fylker, dont une région essentiellement urbaine (Oslo et Akershus, 12% de la population totale, +0.9 pp au cours des 18 dernières années), 5 régions intermédiaires (40%, +2.1 pp) et 13 régions essentiellement rurales (49%). ❖ 434 municipalités (kommuner).
Part des administrations infranationales dans le total des dépenses/recettes	<ul style="list-style-type: none"> ● Dépenses : 32.6% (2009) ● Recettes : 15.1% (2009)
Concentration et inégalités	<ul style="list-style-type: none"> ● La concentration de l'économie norvégienne est supérieure d'environ 30% à la moyenne de l'OCDE. Près d'un quart (22%) du PIB de la Norvège est produit dans une seule de ses 19 régions TL3 (Oslo). ● L'inégalité du PIB par habitant entre les régions TL2 a augmenté entre 1980 et 2007. Entre le début de la décennie 1980 et le début de la décennie 2000, l'inégalité a augmenté tous les ans sauf de 1993 à 1994. À partir de 2000, l'inégalité a baissé durant deux ans et elle augmente à nouveau depuis 2003. ● L'augmentation de l'inégalité de la Norvège résulte des fortes performances économiques de la région Oslo et Akershus, qui a accentué son avance par rapport aux autres régions TL2, et du recul des régions Agder et Rogaland, Sør-Østlandet et Nord-Norge. ● Au cours de la dernière décennie, le taux de croissance du PIB par habitant d'Oslo et Akershus (2.5%) a été supérieur à la moyenne nationale (2.3%), ce qui a encore élevé le niveau du PIB par habitant de cette région par rapport à la moyenne nationale. Sur la période 1980-2007, le PIB par habitant d'Oslo et Akershus est passé d'un niveau supérieur de 7% à la moyenne nationale à un niveau supérieur de 55% à cette moyenne. ● Les sous-performances de Sør-Østlandet, Nord-Norge et Agder et Rogaland, avec un taux de croissance du PIB par habitant respectivement le plus bas (1.48%), deuxième plus bas (1.94%) et troisième plus bas (2.22%) sur la période 1995-2005, ont abaissé le niveau de leur PIB par habitant au-dessous de la moyenne nationale. En 1980, les régions Agder et Rogaland et Sør-Østlandet avaient un niveau de PIB par habitant supérieur (de 18% et 3% respectivement) à la moyenne et, 27 ans plus tard, le niveau était inférieur respectivement de 14% et 19% à la moyenne nationale. La région Nord-Norge, qui avait un PIB par habitant inférieur de seulement 2% à la moyenne nationale en 1980, était tombée à 26% en 2007. ● Malgré les sous-performances d'Agder et Rogaland et de Sør-Østlandet, leur contribution conjointe à la croissance totale du PIB sur la période 1995-2005 a dépassé un cinquième (26%). Les principaux moteurs de la croissance nationale sur cette période ont été Oslo et Akershus (39%) et Vestlandet (17%).
Principaux enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ● Population clairsemée sur une grande partie du pays. ● Diminution de la population dans les zones rurales/périphériques. ● Accessibilité : longues distances, topographie difficile et sensibilité des transports aux intempéries ; manque de proximité des principaux marchés du travail et services dans les zones périphériques. ● Structure économique unisectorielle dans de nombreuses zones. ● Disparité des recettes fiscales et différences de coût de la fourniture des services publics entre les municipalités et comtés.
Objectifs de la politique régionale	<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer un choix du lieu de vie véritable et indépendant. ● Offrir des conditions de vie égales dans l'ensemble du pays. ● Développer les points forts régionaux et utiliser le potentiel de toutes les parties du pays. ● Maintenir les principales caractéristiques de la structure du peuplement (structure territoriale).
Cadre juridique/institutionnel de la politique régionale ¹	<ul style="list-style-type: none"> ● Livre blanc de 2009 sur la politique régionale (quadiennal). ● Livres blancs sur les transports, l'innovation, l'agriculture, etc. ; plans d'action pour l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat dans l'éducation, etc. ● Budgets et orientations annuels. ● Loi sur l'aménagement et la construction (1985, récemment révisée), Loi sur les administrations locales (1992) et législations et réglementations sectorielles. ● Plans et stratégies régionaux.
Cadre de la politique urbaine	<ul style="list-style-type: none"> ● Livre blanc de 2007 sur la Région de la capitale (Oslo). ● Livre blanc de 2003 sur les grandes villes de Norvège (six villes).
Cadre de la politique rurale ²	<ul style="list-style-type: none"> ● Livre blanc de 2009 sur la politique régionale (quadiennal). ● Partie de la politique agricole et de la politique des transports.
Principaux outils de la politique régionale	<ul style="list-style-type: none"> ● Politique régionale générale (par exemple, accessibilité, fourniture des services publics). ● Priorité des zones rurales/périphériques dans le domaine des transports, du haut débit, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, etc. ● Zone d'action dans le Nord-Troms et le Finnmark (diverses mesures). ● Dispositif de subventions générales/globales (redistribution). ● Subventions supplémentaires aux municipalités petites/périphériques, aux comtés et municipalités de Norvège septentrionale et au Namdalen. ● Politique étatique de localisation. ● Politique étroite de développement régional/rural (entrepreneuriat, innovation, compétences, réseaux, pôles d'attraction, etc.). ● Cotisations de sécurité sociale géographiquement différenciées (instrument le plus important). ● Subventions étatiques de développement régional géographiquement différenciées à destination des comtés. ● Dispositifs et programmes étatiques tels que les Centres d'expertise norvégiens et le renforcement des capacités au niveau régional et local (lancement récent). ● Centre norvégien pour le développement rural (depuis 2008).

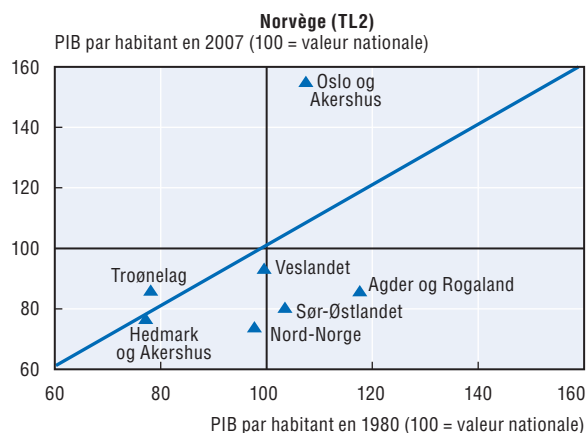
Coordination centralisée de l'action publique	<ul style="list-style-type: none"> ● Coordination de la politique régionale et rurale par le ministère des Administrations locales et du Développement régional. ● Sous-comité du Cabinet sur la politique rurale et régionale. ● Collaboration Interministérielle, groupes de travail, auditions, etc.
Gouvernance multi-niveaux entre les administrations centrale et infranationales	<ul style="list-style-type: none"> ● Organe de consultation du ministère des Administrations locales et du Développement régional avec le secteur municipal. ● Conférence de contact annuelle du gouvernement avec les comtés. ● Participation du ministère à des réunions avec les responsables des comtés en matière de développement régional, de développement industriel, etc. ● Participation d'Innovasjon Norge (agence nationale présente au niveau régional) aux partenariats régionaux. ● Divers points de rencontre sectoriels entre le niveau national et régional, par exemple pour les plans nationaux en matière de transports, pour la recherche régionale, l'agriculture, etc.
Coordination régionale de l'action publique (transversale)	<ul style="list-style-type: none"> ● Stratégies et plans régionaux. ● Partenariats régionaux.
Coordination régionale de l'action publique (géographique)	<ul style="list-style-type: none"> ● Stratégies et plans régionaux. ● Organes de coopération entre les municipalités et entre les comtés.
Évaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluations régulières en cours d'application et a posteriori des tous les principaux dispositifs et organismes. ● Rapports annuels des organismes étatiques de mise en œuvre et des comtés sur les ressources, les activités et les résultats. ● KOSTRA : système d'information/base de données pour les municipalités et les comtés.
Orientations futures de la politique régionale	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre d'une réforme de décentralisation régionale.

1. Dans tous les États membres de l'UE, le Cadre de référence stratégique national prévu par la Politique de cohésion fait également partie du cadre juridique/institutionnel.
2. Dans tous les États membres de l'UE, le Plan stratégique national (et, dans les pays fédéraux et les pays fortement régionalisés, les Plans régionaux de développement rural [PDR]) est un document de base de la politique rurale prescrit par les Programmes de l'UE en faveur du développement rural. Chaque membre peut, au choix, soumettre un Plan stratégique national unique pour l'ensemble de son territoire ou subdiviser ce territoire en régions et soumettre un ensemble de PDR.

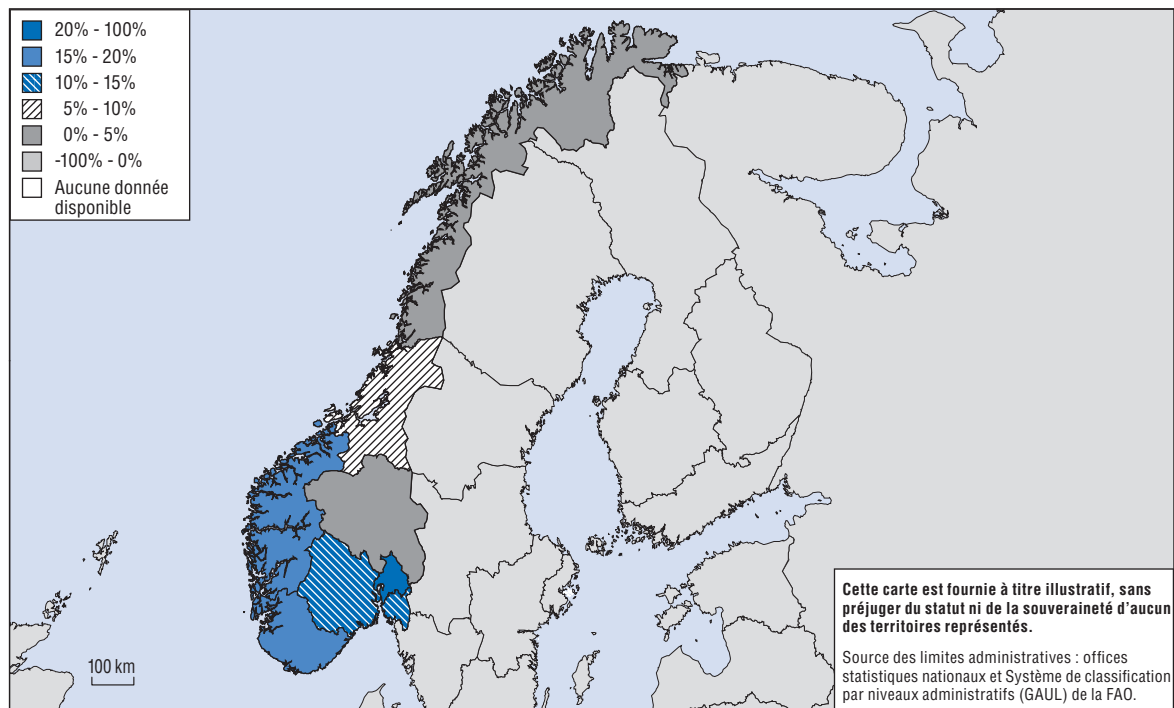
Indice de Gini des disparités régionales du PIB par habitant (TL2), 1980-2007



Évolution régionale du PIB par habitant, 1980 et 2007

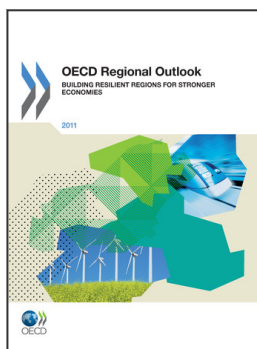


Contribution régionale (en %) à la croissance du PIB national, 1995-2007



Source : estimations fondées sur les données de Cambridge Econometrics et de la Base de données régionales de l'OCDE (2009).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933009463>



Extrait de :

OECD Regional Outlook 2011

Building Resilient Regions for Stronger Economies

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264120983-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Nouvelle-Zélande », dans *OECD Regional Outlook 2011 : Building Resilient Regions for Stronger Economies*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264121126-39-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.